



Règlements techniques saison 2026

Version finale



Sportsman

Cette version du livre de règlements techniques remplace toute autre version et ses amendements.

Il sera possible d'ajouter des pièces en équivalence par un amendement au besoin **ou pour clarifier des points du livre des règlements techniques.**

Tout ce qui est en gras est un ajustement aux règlements ou un ajout.

Révisé : 20 février 2026

Pour toute question :

Inspecteur Technique

Martin Bisson

418 956-0665

Martinbisson1982@gmail.com

TABLE DES MATIÈRES

1	INSPECTION TECHNIQUE	4
1.1	DÉROULEMENT DE L'INSPECTION TECHNIQUE.....	4
2	RÈGLEMENTS TECHNIQUES	7
2.1	LETTAGE ET NUMÉROS.....	7
2.2	LES ACCESSOIRES ET LA SÉCURITÉ.....	8
2.3	RADIOS/ÉMETTEURS	9
2.4	TRANSPONDEURS.....	9
2.5	CARROSSERIE.....	9
2.6	CAPOT.....	13
2.7	VITRES.....	13
2.8	AILERON.....	14
2.9	PARE-CHOC.....	14
2.10	CHÂSSIS ET CAGE.....	14
2.11	TÔLAGE INTÉRIEUR.....	16
2.12	SUSPENSION AVANT.....	16
2.13	DIRECTION	21
2.14	SUSPENSION ARRIÈRE	22
2.15	DIFFÉRENTIEL 3 (TROIS) POINTS (OPTIONNEL)	23
2.16	DIFFÉRENTIELS ET ESSIEUX GM	25
2.17	DIFFÉRENTIEL, SUSPENSION ET ESSIEUX FORD 9 POUCES.....	26
2.18	RATIO DE GEAR.....	26
2.19	LONGUEUR/ LARGEUR/ HAUTEUR/ POIDS	27
2.20	ROUES.....	28
2.21	PNEUS.....	29
2.22	RADIATEUR.....	29
2.23	REFROIDISSEUR D'HUILE	30
2.24	POMPE À L'EAU	30
2.25	POMPE SERVO DIRECTION	30
2.26	RÉSERVOIR D'ESSENCE ET ESSENCE	31
2.27	SYSTÈME D'ÉCHAPPEMENT (EXHAUST)	32

2.28	CARBURATEUR	33
2.29	INTAKE	34
2.30	ALLUMAGE ET ALIMENTATION ÉLECTRIQUE	34
2.31	BOÎTE À L'AIR	34
2.32	DAMPER.....	35
2.33	TRANSMISSION.....	35
2.34	VOLANT (FLYWHEEL)	36
2.35	CLUTCH	36
2.37	MOTEUR (Valide pour les 2 sortes de moteur utilisés).....	37

1 INSPECTION TECHNIQUE

1.1 DÉROULEMENT DE L'INSPECTION TECHNIQUE

- 1.1.1 L'inspecteur technique est autorisé en tout temps à procéder à l'inspection totale ou partielle d'un ou de plusieurs véhicules peu importe le classement de cette dernière. Toutes demandes d'un officiel de retirer une pièce complètement de la voiture (carrosserie ou pièce mécanique) devront être faites et réalisées à 100%
- 1.1.2 Des vérifications visuelles, suivant une procédure établie à l'avance, seront faites régulièrement au début de chaque programme ainsi qu'à la fin de chaque épreuve, avec l'équipement technique approprié dont les officiels disposent. Aucune voiture ne pourra s'engager en piste sans avoir été vérifiée par l'inspecteur technique avant le début des pratiques. Un délai d'une semaine pourra être accordé à une équipe pour corriger certaines anomalies mineures. Cependant, dans le cas d'un risque à la sécurité, la voiture sera refusée sur-le-champ. La voiture doit être conforme avant chaque programme, tout dommage d'un programme précédant doit être réparé.
- 1.1.3 La lecture de poids sur les balances est officielle et aucun protêt ne sera accepté sur cet équipement. Si la voiture ne passe pas pour le poids, elle sera reculée et testée à une 2e reprise. **2 équipiers et le pilote seront autorisés dans le corridor identifié des balances.**
- 1.1.4 La lecture des hauteurs de la voiture devra être prise à la même place au début jusqu'à la fin du même programme. Si la voiture ne passe pas la hauteur minimale, le directeur technique, s'assurera qu'il y a 16 livres d'air dans chaque pneu de gauche et 25 livres d'air dans chaque pneu de droite en cas de crevaison seulement. Aucune livre d'air ne pourra être retirée d'un des 4 pneus pendant l'inspection. Ensuite, l'inspecteur technique reprendra la lecture de la hauteur du châssis.

- 1.1.5 Toute infraction au poids minimum ou à la répartition du poids ou le non-respect de la hauteur entraînera un repositionnement à la dernière position de la course. Lors d'une course de la qualification ou d'une finale B, le pilote sera crédité de la dernière place du peloton avec les points du dernier. Si le nombre de participant en finale le permet, il pourra y participer. Lors d'une finale, le pilote sera classé dernier et accumulera les points et la bourse de la dernière position.
- 1.1.6 En tout temps, l'inspecteur technique peut faire saisir et vérifier le moteur d'une voiture sur le dynamomètre et à celui de son choix. La facture sera au frais de l'Autodrome Montmagny si le moteur est légal mais au frais du pilote si le moteur n'est pas légal excluant les protêts.
- 1.1.7 Toute infraction autre que celles décrites à la section 2.21 (Poids/Hauteur) entraînera une disqualification immédiate du programme en cours. Lors d'un programme en plusieurs étapes, il ne sera pas possible pour cette voiture ou pilote d'y participer. En inspection pré-course, une pièce non-conforme devra être changée avant les pratiques et approuvée par l'inspecteur technique pour permettre au pilote de participer au programme. De plus, il perdra sa position de qualification et partira dernier de sa qualification comme pénalité.
- 1.1.8 Toute disqualification sera non contestable si une pièce n'est pas conforme à notre livre des règlements. La ou les pièces jugées illégales seront saisies et détruites.
- 1.1.9 Tout compétiteur refusant de se soumettre à une inspection sera disqualifié sans point ni bourse pour le programme en entier. De plus, il sera suspendu pour le reste de la saison en cours à compter de la date du refus et perdra tous les points accumulés et le fond de points lors de cette saison.

Lors de l'année suivant la suspension, l'Autodrome Chaudière exigera une caution de 1000\$ en argent pour la durée de la saison en cours. Cette somme sera remboursée à la fin du dernier programme au pilote s'il a respecté les conditions exigées seulement

1.1.10 Aucune boissons alcoolisées, drogues ne seront permises dans le carré réservé à l'inspection technique des voitures pour tous les membres d'une équipe ou le pilote tant et aussi longtemps que la voiture sera dans ce dit : « CARRÉ D'INSPECTION ».

Une équipe fautive sera reléguée à la dernière place de la finale avec les points du dernier et sans bourse. (Aucun avertissement ne sera donné avant de sévir)

1.1.11 Toute pièce doit avoir un numéro lisible ou une preuve d'achat avec le numéro de pièces inscrites dessus. Toute pièces dont le numéro ou la marque est non-inscrites dans ledit livre des règlements sera déclaré illégale et entraînera une disqualification immédiate.

Toute pièce en tungstone ou titanium sera considéré comme illégale et de performance. Aucune bolt gundrill acceptée en Sportsman.

Il est interdit dans la journée d'un programme de course d'utiliser toute caméra sur ou dans la voiture. Aucun système de données électroniques ne sera accepté.

1.1.12 Toute mesure de poids et hauteur de la voiture ainsi que la mesure d'une pièce pour la hauteur entre ladite pièce et le sol sera prise avec le pilote assis dans la voiture et son équipement de course.

2 RÈGLEMENTS TECHNIQUES

2.1 LETTRAGE ET NUMÉROS

2.1.1 Le haut du pare-brise avant et arrière et les 2 ailes avant doivent être disponibles pour les commanditaires. Le plan fourni par l'Autodrome pour les ailes avant devra être respecté pendant toute la saison. Le collant bande de vitre **devra être collé dans le haut du pare-brise et non sur le toit de la voiture.**

2.1.2 Tout nouveau pilote devra faire une demande pour réserver son numéro à l'Autodrome Montmagny. Les numéros sont selon l'ancienneté des pilotes en premier. Un pilote devra avoir participé à au moins une course l'année précédente pour garder son droit acquis sur son numéro. Tout numéro non-actif pendant une saison redevient libre et sera accordé au premier pilote à en faire la demande.

Si 2 numéros sont pareils entre les voitures Sportsman. Le 2e pilote devra mettre la première lettre du nom de famille avec leur numéro respectif.

2.1.3 Le numéro dans les portes et sur la toiture est unique. Le numéro dans les portes doit avoir un minimum de 18 pouces de haut par 3 pouces d'épaisseur. Sur le toit de la voiture, le numéro devra être d'un minimum de 20 pouces de haut par 3 pouces d'épaisseur avec la base du numéro du côté des estrades. **Il n'est plus permis de mettre votre numéro sur les ailes arrière.**

2.1.4 Un numéro d'une hauteur de 6 pouces devra être installé dans le pare-brise avant côté droit sous la bande de vitre du commanditaire principal de la Série.

2.1.5 Il est interdit d'ajouter un commanditaire couvrant tout le pare-brise arrière de la voiture. Il sera permis d'avoir une bande de vitre de 6 pouces seulement dans le haut ou dans le bas de la vitre arrière.

2.1.6 **L'esthétique de votre voiture doit être de qualité en tout temps pour le respect des commanditaires. Une voiture dont l'esthétique est négligée pourrait se voir refuser la participation à un programme.**

2.2 LES ACCESSOIRES ET LA SÉCURITÉ

- 2.2.1 Un seul miroir intérieur, centré en haut du pare-brise est accepté. Un petit miroir intérieur côté gauche sera accepté. Aucun miroir extérieur ne sera permis.
- 2.2.2 **Une ceinture 5 points et plus approuvés SFI 16.5 ou FIA est OBLIGATOIRE et en bonne condition.**
- 2.2.3 Un siège en aluminium de course approuvé SFI 39.2 ou équivalent est OBLIGATOIRE. Le siège doit être bien fixé dans la voiture et non seulement dans la tôle. Il est important de ne pas mettre aucun boulon dans le milieu du dos. Il doit y avoir plus d'un boulon dans le siège pour bien le fixer.
- 2.2.4 **Un casque approuvé SNELL SA ou FIA est OBLIGATOIRE. Celui-ci doit être en bon état.**
- 2.2.5 **Un habit anti-feu est OBLIGATOIRE SFI 3.2.3 ou FIA. Aucun sous-vêtement en polyester ou n'ayant pas la protection anti-feu ne sera permis. L'habit sera vérifié et doit être en bonne condition.**
- 2.2.6 Des gants en NOMEX de pilote et des souliers de courses sont OBLIGATOIRES et ne doivent pas être percés. Les gants doivent être approuvés SFI 3.3 ou FIA.
- 2.2.7 **Un filet protecteur est OBLIGATOIRE dans la porte du pilote. Il doit être approuvé SFI 21.1 ou FIA.**
- 2.2.8 **Il est OBLIGATOIRE d'avoir un minimum de 1 anneaux de sécurité autour de l'arbre de la transmission.**
- 2.2.9 Un extincteur de type ABC 2.5 livres est OBLIGATOIRE dans la voiture. Il doit être installé sur une plaque de métal et son support doit être en métal. Il doit être accessible par le pilote. Extincteur avec distribution automatique (5 livres) avec trois buses est fortement recommandé.

2.2.10 Il est OBLIGATOIRE pour tout pilote dans la Série d'utiliser un HANS DEVICE ou équivalent approuvé par SFI ou FIA.

2.2.11 Avoir 2 interrupteurs (kill switch), un à l'intérieur de l'habitacle central, prêt du levier de vitesse et un à l'extérieur côté gauche arrière OBLIGATOIRE et fonctionnels.

2.3 RADIOS/ÉMETTEURS

Raceceiver obligatoire soit pour le pilote ou le spotter.

Radio two way obligatoire. Le spotter est obligatoire et il devra être positionné à l'endroit désigné. Tout spotter qui utilisera son cellulaire pendant que sa voiture est en piste verra sa voiture recevoir un drapeau noir immédiatement pour non-respect des autres compétiteurs. Le casque de spotter devra avoir le numéro de la voiture sur les 2 cotés obligatoirement.

Il est strictement interdit d'utiliser un radio two way avec un numéro de modèle se terminant par (E) car il est Bluetooth et considéré comme un appareil électronique. Téléphone cellulaire interdit car c'est un appareil Bluetooth.

Un cours sera obligatoire pour tous les spotters selon le jugement du promoteur qui sera donné par Marc Perreault. Date (Mars 2024)

2.4 TRANSPONDEURS

Le transpondeur sera obligatoirement à 20 pouces derrière le tube du housing côté passager sur le longeron extérieur de la voiture.

2.5 CARROSSERIE

2.5.1 Types de carrosserie

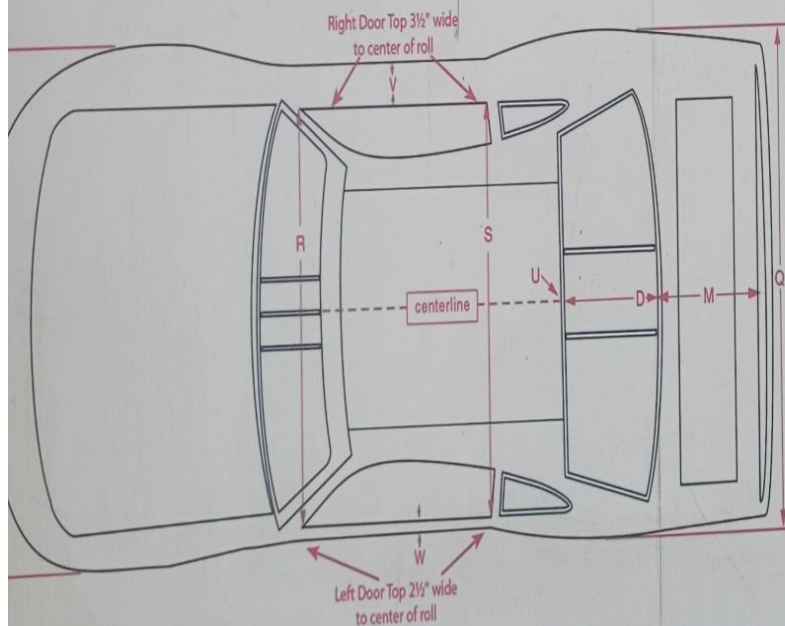
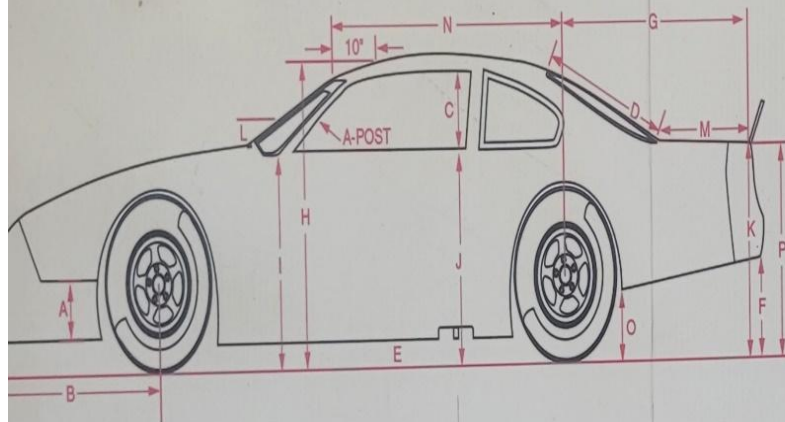
Les seules carrosseries acceptées sont les carrosseries de fabricants reconnus Five Star et Ar Bodies seulement.

Les carrosseries acceptées sont :

- AR Bodie NGB ou AR Bodie LMSC Gen 1 et 6
- Five Star LMSC Gen 1 et 6 ou Five Star S2
- Morin Camaro
- Five Star ABC Late model ou Five Star ABC Nextgen body
- AR Bodies LMS ou ABC Muscle Car

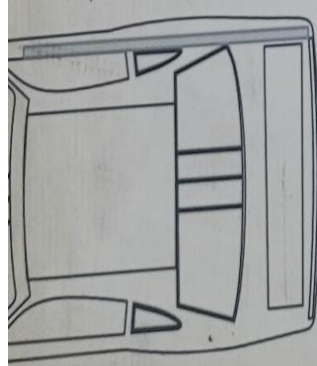
Aucune aile avant de 10 pouces acceptée avec carrosserie Five Star. Accepté avec Carrosserie Ar Bodies seulement.

ABC Body Dimension Sheet



Bumper Cover Location

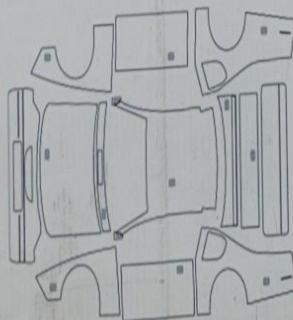
See photo BC-1 on page 16 for full text.



1/2 INCH

Maximum allowable distance that the right edge of spoiler can extend beyond the inner edge of the straight edge will be 1/2".

Official ABC-approved Label Locations



ABC BODY DIMENSIONS

A	NOSE FLAP HEIGHT: from bottom of nose to top of side flap***	13"
B	FRONT OVERHANG (MAX): on centerline	46"
C	SIDE WINDOW OPENING (MIN): at B-post	15"
D	REAR WINDOW LENGTH: on centerline** Five Star bodies AR bodies	31½" 31⅞"
E	NOSE/SIDE PANEL CLEARANCE (MIN): from ground	4"
F	BUMPER COVER HEIGHT (MAX): from ground	15"
G	REAR OVERHANG (MAX): from base of spoiler at centerline to axle centerline	47"
H	ROOF HEIGHT (MIN): 10" back from windshield, on centerline	47"
I	FENDER HEIGHT: at rear	32½"
J	DOOR HEIGHT (MIN): at rear	33"
K	QUARTER PANEL HEIGHT: at bumper cover/deck lid intersection (+/-¼")	34½"
L	WINDSHIELD ANGLE: at center/at roof windshield post	26/30°
M	REAR DECK LENGTH (MAX): at center, from base of spoiler to rear window** Five Star bodies AR bodies	23¼" 23⅞"
N	FRONT OF ROOF TO CENTER OF REAR AXLE	57½"
O	QUARTER PANEL HEIGHT: at back of wheel well opening	13"
P	BUMPER COVER HEIGHT: at base of spoiler, on centerline	34⅞"
Q	BODY WIDTH (MAX): at wheel wells	79½"
R	DOOR TO DOOR WIDTH (measured through car): at A-posts and inside edges of doors	68"
S	DOOR TO DOOR WIDTH (measured through car): at B-posts and inside edges of doors	67"
U	ROOF HEIGHT, REAR: at centerline	45½"
V	RIGHT DOOR TOP: to center of roll	3½"
W	LEFT DOOR TOP: to center of roll	2½"

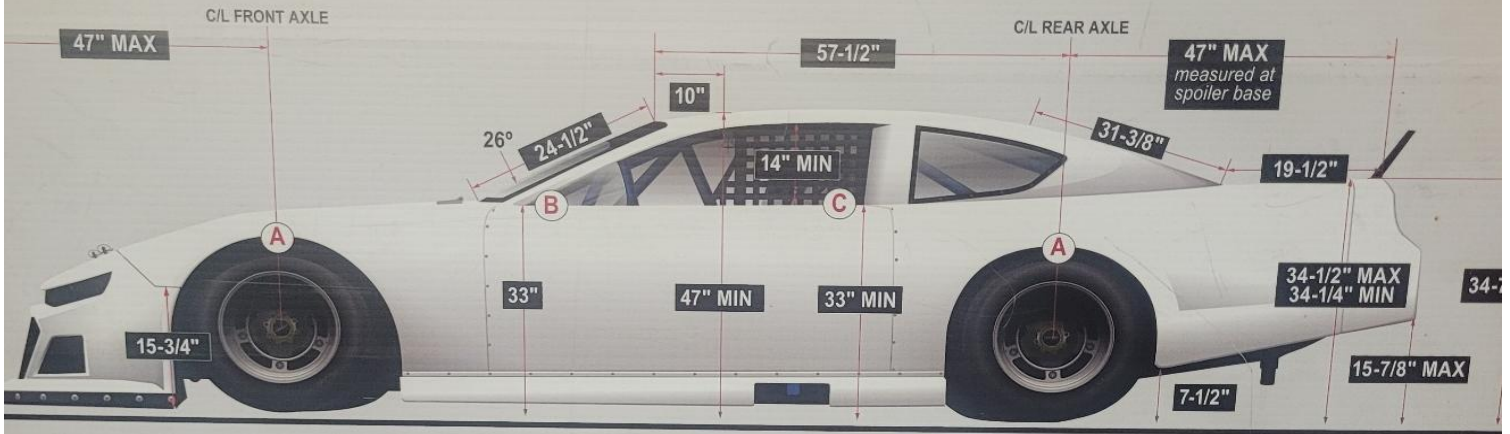
* If Dimensions H, I, J, K or P are higher than the stated dimensions, all five must increase by the same amount.

** Must fit centerline template within allowable tolerance.

*** 13 inches is the height of the nose flap only. This dimension is not measured from the ground.

ADD NEXT TO EN BODY DIMENSIONS

CHASSIS	ROOF HEIGHT	TREAD WIDTH	WHEELBASE
Offset/ Straight Rail	47"	66" MAX	101"-106"



- WIDTHS**
- A 79-1/2 MAX"**
Body Width: Measured at wheel wells
 - B 68"**
Door to Door Width: Measured at A-posts and inside edged of doors, measured through car
 - C 67"**
Door to Door Width: Measured at B-posts and inside edged of doors, measured through car

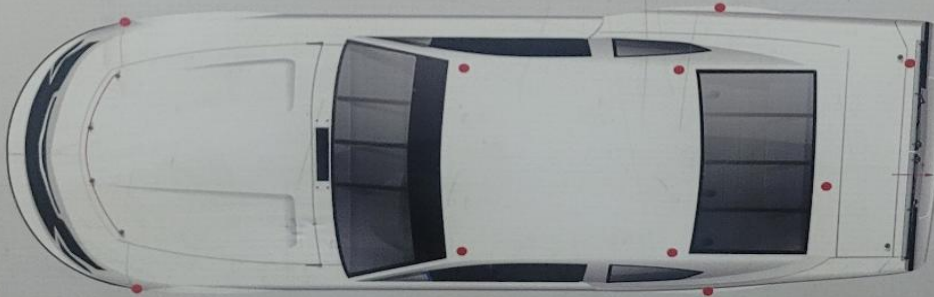
Notes:

1. If the Roof Height (10" back from windshield), Door Height (rear), Quarter Panel, or Bumper Cover Height dimensions are higher than the stated minimum dimensions, all four must increase by the same amount.
2. Must fit centerline template within allowable tolerance.

*Measured at the seam of bumper cover at deck lid intersection, +/-1/4"



AERO CRITICAL AREAS



- 2.5.2 Les carrosseries doivent respecter le template avec les pièces du modèle original du fabricant de carrosserie choisi. Ils doivent respecter la hauteur minimum du règlement.
- 2.5.3 Aucune modification de géométrie de la carrosserie, aucun trou ou modification pour changer l'aérodynamisme. Il est interdit de mixer les carrosseries ABC et Next Gen

2.6 CAPOT

- 2.6.1 Le capot doit avoir ses charnières sécuritaires à l'arrière et un minimum de trois (3) hood pins à l'avant du capot.
- 2.6.2 Aucune autre modification ou découpage n'est acceptée.

2.7 VITRES

- 2.7.1 Vitres en lexan obligatoires.
- 2.7.2 Pas de pare-brise teinté.
- 2.7.3 Aucune vitre latérale côté droit.
- 2.7.4 Petites vitres de coins avant permises.
- 2.7.5 La petite vitre côté gauche de la voiture dans la porte du pilote devra respecter la norme suivante : moins de 13 pouces de la pointe du V vers le longeron de la porte et doit être coupée à 90 degrés de haut en bas. Pour toutes les carrosseries utilisées dans la Série.
- 2.7.6 Il est obligatoire d'avoir 3 renforts verticaux dans la vitre avant et 2 renforts verticaux dans la vitre arrière minimum.
- 2.7.7 Les petites vitres de côté derrières le pilote ne peuvent avoir plus d'un trou par vitre

2.8 AILERON

- 2.8.1 L'aileron arrière doit mesurer un minimum 5 pouces. Un maximum 60 pouces de largeur. Un maximum de 6.5 pouces de hauteur. Une séparation au centre de ½ pouce est obligatoire de haut en bas. Inclinaison MAXIMUM de 90 degrés par rapport au sol. L'aileron doit être installé à l'extrémité arrière de la carrosserie à plus ou moins un pouce de la descente du pare-chocs arrière pour toutes les carrosseries.
- 2.8.2 Pas de pièces latérales, pas de lèvres ou de plis dans la partie supérieure du déflecteur ou peinture anti-dérapante.

2.9 PARE-CHOCS

- 2.9.1 Les pare-chocs avant et arrière doivent être fabriqués avec des barres en acier de minimum 1" 1/4 x .065" et maximum 1 3/4" x .120". Il est interdit d'utiliser des renforts de BUMPER avant et arrière en aluminium sur votre voiture.

2.10 CHÂSSIS ET CAGE

Sportsman Québec

- 2.10.1 La section avant doit être d'origine GM jusqu'au mur à feu avec la boîte de direction d'origine, à son emplacement d'origine. En alternative, il est permis d'utiliser la section avant (unit) tubulaire de Série Sportsman Québec (#SSQ-2014) de fabrication Port City (Discontinué). Toute construction neuve devra être munie du unit tubulaire de Série Sportsman Québec (Lavoie). L'unit tubulaire sera vendu en exclusivité à tous les constructeurs ou pilotes par Les Entreprises Mickael Lavoie qui est notre dépositaire au Québec. Toute modification à l'Unit devra être fait avec des pièces provenant des Entreprises Mickael Lavoie. Le numéro de Série de LAVOIE doit être présent en tout temps sur chaque unit.

Le reste du châssis jusqu'à l'arrière pourra être tubulaire. Aucun châssis straight rail ou offset ne sera accepté. Le matériel utilisé pour la cage de protection doit

être en tube d'acier 1 pouce $\frac{3}{4}$ et d'une épaisseur minimale de 0,090 sans exception pour tout le périmètre central de la voiture.

Pour Sportsman Montréal

- 2.10.2** Châssis de type "G" métrique fabriqué par General Motors sans aucune modification. Il est permis d'installer un renforcement au châssis et à ses composantes tel le cross-member ou autres. Il est également permis de remplacer la partie arrière à partir du plus haut point du pont arrière du châssis métrique original par du métal tubulaire d'épaisseur équivalente au châssis d'origine. Les 4 supports de bras sur le frame arrière doivent être à leur endroit d'origine du fabricant du châssis métrique G.
- 2.10.3 Les châssis métriques construits avant septembre 2022 sont acceptés dans la Série Sportsman Québec s'il respecte notre réglementation en tout point. Il est permis d'installer un « unit » avant Lavoie seulement s'il doit être changé sur un châssis original GM métrique. Aucune modification acceptée sur le châssis tubulaire et le « unit ».
- 2.10.4 Châssis tubulaire : Toutes nouvelles voitures construites à partir d'octobre 2022, devront être de type Sportsman Québec avec un front clip Lavoie obligatoire.
- 2.10.5 La cage devra avoir un minimum de 4 points d'encrages symétriques au châssis et une hauteur minimale de 40 pouces $\frac{1}{2}$ à partir du dessous du châssis. 1 pouce plus bas sera alloué pour la partie supérieure du pare-brise et en acier au complet.
- 2.10.6 Quatre (4) barres de protection courbée sont requises dans la porte du conducteur à une hauteur minimale de 22 pouces $\frac{1}{2}$ du dessous du châssis. Trois (3) barres ou un X est OBLIGATOIRE dans la porte du passager.
- 2.10.7 Aucune pièce du châssis ou de la cage ne devra être percée ou altérée pour en réduire le poids.

2.10.8 Toute voiture construite après la saison 2010 devra respecter ou excéder les devis de construction de la cage ou du châssis selon la réglementation Sportsman Québec ou ACT LMS à partir du mur à feu (FIRE WALL) jusqu'à l'arrière de la voiture.

2.10.9 Tout Châssis Sportsman ne peut contenir aucun chromoly dans sa conception.

2.11 TÔLAGE INTÉRIEUR

2.11.1 Les tôles intérieures doivent avoir un minimum de 0.036 et 20 gauges.
OBLIGATOIRE.

La boîte à pied doit être en acier pour les Sportsman Québec. Pour les Sportsman Montréal, toutes les tôles intérieures de la cage protectrices doivent être en acier.

2.11.2 Les tôles intérieures doivent être complètement fermées dans tout le compartiment de la cage centrale. Aucune fente ni ouverture ne sera acceptée.

2.12 SUSPENSION AVANT

2.12.1 Table du haut : du manufacturier GM ou indépendant ou toutes autres tables de même configuration en acier avec pivot en acier ou en aluminium.
Aucune table du haut: Low-friction montée sur bearing.

Longueur acceptée de la table à gauche : entre 8.5 et 11 pouces selon le modèle du fabricant. La mesure sera prise à partir du centre du shaft au zert du Ball joint. Une tolérance de ¼ de pouce pour un Ball joint à 10% d'angle. Une tolérance de 1/2 de pouce pour un ball joint à 20% d'angle. Une tolérance de 3/4 de pouce pour un Ball joint à 30% d'angle.

Longueur à droite de la table : entre 8.5 et 10 ¼ pouces selon le modèle du fabricant. La mesure sera prise à partir du centre du shaft au zert du Ball joint.

Une tolérance de ¼ de pouce pour un Ball joint à 10% d'angle. Une tolérance de 1/2 de pouce pour un Ball joint à 20% d'angle. Une tolérance de 3/4 de pouce pour un Ball joint à 30% d'angle.

Le Ball joint peut être décentré sur la table du haut avoir une inclinaison jusqu'à 30 degrés maximum.

2.12.2 Points d'attache du haut : peuvent être relocalisés et devront conserver la méthode d'ajustement avec des cales d'épaisseur. Aucune cale soudée sur les tables.

2.12.3 Table du bas : Chevrolet et Ford, mais originale du fabricant. Les points d'attaches doivent demeurer d'origine et ils devront être de même longueur des deux côtés. Bushing sur bearing non accepté. Bushing de table avec monoball permise.

Pour Sportsman Montréal, les tables du bas Johnson's JCI-09-02-002 (Left ou Right) de remplacement sont acceptées.

2.12.4 Ball joint du haut et du bas d'origine GM ou similaire, ULTRA low friction, HOWE low friction sont acceptés. Ball joint low friction avec pins remplaçables et ajustables permis. Longueur de pin maximum du bas et du haut sera de 5 pouces et ½ qui sera mesuré du bas de boule au haut du filet

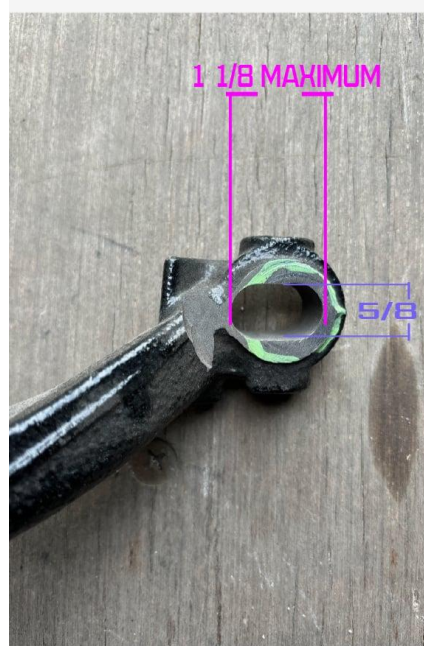


Ball joint type Monoball ajustable interdit. (Voir Photo)



2.12.5 Barre stabilisatrice d'origine (Camaro par exemple) ou barre de manufacturier indépendant (de course). La dimension devra être entre 7/8 de pouce à 1 pouce 5/8 maximum. Le poids de la barre stabilisatrice devra avoir un minimum de 15lbs Ajustement au châssis seulement. La barre pourra être au-dessus ou en-dessous de la table du bas. La Barre stabilisatrice devra être positionné égal en parallèle avec le cross member avant et sera mesuré de l'arrière du moteur avec un pouce de différence de tolérance de chaque côté.

2.12.6 Les spindles ou pivots de roue d'origine peuvent être changés pour des plus solides du même manufacturier GM SEULEMENT et doivent avoir les mêmes mesures des 2 côtés. Aucune soudure ne sera tolérée par mesure de sécurité. Les seules coupures tolérées seront la slut pour la Tie-Rod qui sert à l'ajustement de l'ackerman 1 1/8 maximum de chaque côté. La modification du taper pour mettre des gros Ball joints est autorisée. Un seul trou sera permis.



2.12.7 Ressorts : diamètre minimal de 5 pouces et à leur place d'origine. Aucun spring rubber dans le spring. La Série se réserve le droit d'acheter un ou des ressorts aux coûts de 200\$ US OU 280\$ CANADIEN si elle a un doute suffisant que le ressort pourrait excéder ce coût à l'achat. Aucun ressort à coil bang accepté. Aucun spacer à ressort ajustable toléré.

L'assiette des ressorts avant doit être de 5 pouces et plus de diamètre et en acier.

2.12.8 Vis d'ajustements (Jack Screw) : vis d'ajustement en acier sont acceptées.

2.12.9 Amortisseurs avant et arrière :

En acier ou aluminium, dans les marques et séries suivantes : Pro WB ou AFCO Série 1200 FB non ajustables.

La Série AFCO 14 est acceptée en surplus des modèles existants. Les amortisseurs AFCO Série #10 sont acceptés dans la Série. Les amortisseurs ajustables Koni sont permis selon la charte des numéros du livre.

Les amortisseurs QA1 ne sont pas ajustable et seul la série #63 est permise.

Il est accepté d'utiliser un seul amortisseur par roue et de mettre des sortes différentes aux 4 coins si vous le désirez. Sans aucune restriction permise (Bump stop ou autre) Pour les amortisseurs Koni, il est obligatoire d'enlever la bushing bump stop qui se retrouve dans la tige de l'amortisseur à l'achat.

Il est obligatoire d'avoir des amortisseurs de 7 pouces à l'avant et de 9 pouces à l'arrière.

2.12.10 Procédures inspection avec les planches à ¾ de pouce et pare-chocs avant au sol.

Les voitures seront inspectées sur des planches de ¾ de pouce et l'avant de la voiture sera poussé vers le sol jusqu'à ce que le nez touche le sol. Il sera permis d'ajuster le niveau d'air seulement en cas de crevaison avec de 16 livres à gauche et 25 livres du côté droit. Absolument aucune spirale de ressort ne devra se toucher ou toutes autres limitations de voyage soient par extension ou par compression. Le directeur technique aura le dernier jugement sur la légalité de ladite suspension.

Aucun système de retenu de suspension aux 2 roues avant de quelques façons que ce soit n'est permis. Aucun bump stop ou bump spring ou chaîne ou en utilisant la rotule ne seront tolérés sur les tables ou toute autre système de retenu de suspension au 4 roues. (Exemple : coil binding, etc.)

Pour AMORTISSEUR 7 pouces QA1 avant : Écraser bumper au sol avec planche de 3/4 de pouces et le pare chocs doit toucher au sol. Pour l'amortisseur, il doit y avoir 14 pouces minimum entre le centre en centre des amortisseurs avants avec 5/8 pouces de tige sortie.

Pour AMORTISSEUR 7 pouces Koni avant : Écraser bumper au sol avec planche de 3/4 de pouces et le pare choc doit toucher au sol. Pour l'amortisseur, il doit y avoir 14 pouces minimum entre le centre en centre des amortisseurs avants avec 3/4 pouces de tige sortie.



Choix amortisseurs

Amortisseurs Koni acceptés seulement AMORTISSEURS KONI

Numéro de modèle KONI :

KON30-7436	KON30-9325
KON30-7499	KON30-9436
KON30-7325	KON30-7647

Amortisseurs QA1 Série #63 acceptés seulement

Numéro de modèle QA1 :

6375-400	6394
6375-500	6394-6
6375-650	6395-3
6375-850	

Aucun amortisseur NE DOIT être peint et les numéros de modèle doivent être entièrement lisibles. Aucune modification ou changement à l'amortisseur accepté. Un amortisseur dont le numéro sera illisible sera considéré comme une pièce illégale.

- 2.12.11 Les points d'attaches du haut pour les amortisseurs avant pourront être baissés ou montés avec un support fixe avec barrure. Les amortisseurs pourront être localisés, soit à l'intérieur des tables ou à l'extérieur des tables.

2.13 DIRECTION

- 2.13.1 Les ties rods de conduite manufacturière pourront être changées par des rods end 5/8 intérieur et extérieur de type avionique
- 2.13.2 Pitman arms ou idle arm sans aucune coupure ou soudure ne seront tolérés. Il peut être sluté sur le boltage.
- 2.13.3 Steering box en acier ratio libre au choix ou découpleur acceptés pour tous. Le steering box SWEET #SWE204-08210 est le seul accepté dans la Série même s'il a 2 couverts en aluminium car l'intérieur est fait d'acier.

Dans les deux cas, aucune crémaillère n'est permise.

- 2.13.4 La centerlink libre au choix pour tous. Il sera permis d'ajouter un trou supplémentaire pour aider à l'Ackerman. Aucune coupure ni soudure acceptée.**

- 2.13.5 La colonne de Steering ne peut être en une seule section. Elle doit être obligatoirement en 2 ou 3 sections.

2.14 SUSPENSION ARRIÈRE

2.14.1 lame en acier, multiple ou mono ajustable avec une vis maximum en avant ou en arrière. Au choix du pilote.

2.14.2 Ressort : minimum de 5 pouces de diamètre. Aucun ressort à coil bang accepté. Aucun spacer à ressort ajustable toléré.

L'assiette des ressorts arrière doit être de 5 pouces et plus de diamètre et en acier.

2.14.3 Aucune combinaison lame/ressort permis.

2.14.4 Les ressorts doivent être à leur place d'origine, soit au-dessus du différentiel. 2 vis d'ajustements en acier sont acceptées.

2.14.5 Les barres PANHARD sont acceptées seulement pour la suspension 3 points. La panhard reste non ajustable.

2.14.6 Lames : Étrier (SHACKLE) avec glisseur accepté.

2.14.7 Lames : l'ajusteur d'empattement ALLSTAR #AL 56136 et #AL 56138. Le centre des lames sur le pont arrière aura une largeur de 45 pouces centre en centre avec une tolérance de plus ou moins 3 pouces.

2.14.8 Les points d'attaches du haut ou châssis et du bas pourront être baissés ou montés. Les 4 points d'attaches au différentiel devront rester à leur place d'origine.

2.14.9 Les bras avec rod-end sont acceptés.

2.14.10 L'attache supérieure des amortisseurs pourra être ajustable.

Aucun système de retenu de suspension aux 2 roues arrière de quelque façon que ce soit est interdit. Aucun bump stop ou bump spring ou chaîne ou en utilisant la rotule ne seront tolérés sur les tables ou toute autre système de retenu de suspension au 4 roues. (Exemple : coil binding, etc.)

- 2.14.11 La longueur pour les bras du haut aura un maximum de 18 pouces de centre en centre de la rotule et les bras du bas auront un maximum de 27 pouces du point d'attache de centre en centre de la rotule. La largeur des bras du bas fixés au différentiel aura 46 pouces $\frac{1}{2}$ centre en centre. Les bras du centre du différentiel entre les attaches centre en centre de la rod-end auront 12 pouces avec une tolérance de plus moins un pouce par côté. Les 4 points d'attaches sur le différentiel doivent rester symétriques. La largeur des bras du haut sur le châssis devra être entre 26 et 34 pouces. La largeur des bras du bas sur le châssis devra être entre 28 et 46 pouces $\frac{1}{2}$.
- 2.14.12 L'option Quick change est offerte seulement aux voitures à lame ou au 3 points.
- 2.14.13 Il est permis de mettre un seul spring rubber avec un seul tour de spirale maximum par côté arrière en tout temps. Le spring rubber ne peut être ni modifié, ni altéré en au temps. Il est interdit d'avoir des spring rubber à l'avant.
- 2.14.14 Une chaine est acceptée sur le frame métrique G seulement. Lors du test des planches, elle doit rester sans aucune tension

2.15 DIFFÉRENTIEL 3 POINTS (OPTIONNEL)

Seulement le différentiel QUICK CHANGE WINTERS # 5063-63C EN MAGNÉSIUM (pour 63 pouces de largeur) ou le différentiel QUICK CHANGE WINTERS # 5063-65C MAGNÉSIUM (pour 65 pouces de largeur est accepté)

Les hubs disques arrière WINTERS 2255C-P ou 2255C Shaft no : option #8270 ou #9120 de (WINTERS QUICK CHANGE) ou PEMRACING.COM GNHUB50N5KIT ou Allstar #68806 (Québec)/ Allstar #68807(Métrique) ou TITAN #185REHUB5.5 sont permis en équivalence.

Aucun essieu gundrill accepté ou Shaft Torflex
Shaft avec grosseur minimum de 1 pouces et 1/8.

LE ROTOR RESTE LE MÊME 2394GM ARRIÈRE 11 pouces et $\frac{3}{4}$ par 8 pouces. Ligne de ventilation accepté mais aucun gundrill permis.

AXEL POUR LE 63 POUCES : 5067-32.500 (32 1/2)

AXEL POUR LE 65 POUCES : 5067-33.500 (33 1/2)

2.15.1 Seulement le spool en aluminium no : option 8115 de (WINTERS QUICK CHANGE) sera accepté.

2.15.2 La Panhard bar 34 pouces de longueur maximum, installés seulement à l'avant du différentiel, fixée au braquet. Attache de Panhard bar 7-3/4 no : ALL 60180 (ALLSTAR PERFORMANCE) sans droit de mettre aucune cale intérieure a une hauteur minimum de 13 pouces ou maximum 14 pouces du sol et parallèle au différentiel, ainsi que centré avec le châssis. **En cas de crevaison, il sera permis d'ajuster la pression d'air a 16 livres coté pilote et 25 livres côté passager.** L'attache de Panhard bar 7 ¼ Lefthander est permise en équivalence avec un shim ½ pouces entre l'attache et la roden pour donner la même largeur totale de 7 ¾. La distance à gauche et à droite entre le tube du différentiel et la Panhard ne pourra pas avoir plus de ½ de différence maximum. **Aucune J-Bar n'est acceptée à l'exception de ceux qui utilise un Ford 9 pouces.**

2.15.3 Les deux bras du bas doivent être fixés au braquet (trailling arm) no : ALL 60134 (ALLSTAR PERFORMANCE) et avoir un minimum de 25 pouces avec rod end bolt à bolt et un maximum de mesurer 29 pouces ½ avec rod end bolt à bolt. Les 2 bras se doivent d'avoir la même longueur. Aucune tolérance ne sera acceptée.

2.15.4 Le bras du haut (troisième point) doit mesurer 26 pouces et demi (1/2) maximum de long et fixé au braquet quick change en acier avec 3 trous no : ALL 60150 (ALLSTAR PERFORMANCE). Méthode de mesure : De centre en centre des bolts.

2.15.5 Les étriers (galipers) devront être fixés sur le braquet no : ALL 42103 (ALLSTAR PERFORMANCE).

2.15.6 Tous les bras de suspension devront avoir ¾ minimum de pouce épaisseur intérieur.

2.15.7 Aucune autre pièce ne sera acceptée. Ex. : (ABSORBER SHOCK ANTI SWING etc.)

2.15.8 La Série suggère fortement le couvert Winters performance #8225.

2.15.9 TOUTES LES GEARS DE RATIO DEVRONT PROVENIR DE (SCS GEARBOX SPORTSMAN SERIES QUICK CHANGE). Aucune modification ne sera tolérée. Aucun lightweight

2.15.10 Il est permis de mettre un quick change sur une voiture à lame en respectant les numéros de pièces en vigueur.

2.15.11 Aucun camber ne sera permis sur les roues arrière. Aucun camber kit ne sera toléré.

2.16 DIFFÉRENTIELS ET ESSIEUX GM

2.16.1 Seul le différentiel GM est permise. Pour le carrier : open, soudé, mini-spool ou spool seulement. Aucun carrier à clutch ratchet, posi-traction ou autre de ce genre. Toutes les pièces devront être en acier seulement.

Monté Carlo ou Chevelle de 1973 à 1977, Caprice ou Impala de 1992 à 1995, Camion Chevrolet 1500 (2WD) de 1988 à 1998 (Avec plate de remplacement pour braquet)

2.16.2 Les essieux GM ou de marque SUPERIOR product # PA 5740 sont les seuls permis dans la Série. Pour remplacer les essieux superior qui sont maintenant discontinués, nous utiliserons la marque DORMAN (essieux de remplacement GM). Aucune modification ou « Gun drillage » n'est accepté. Aucun essieu gundrill accepté OU Shaft Torflex. Shaft avec grosseur minimum de 1 pouce et 1/8.

2.16.3 Pour les Sportsman Québec :

Il est maintenant permis de remplacer le Housing Gm par un quick change.

Il sera permis d'utiliser un Ford 9 pouces avec des attaches 3 points au frame sur une voiture Sportsman Québec en respectant les normes du règlement 2.15 sauf qu'il pourra utiliser une J-Bar à la place de la barre du règlement 2.15.

2.17 DIFFÉRENTIEL, SUSPENSION ET ESSIEUX FORD 9 POUCES

Sportsman Montréal avec Ford 9 pouces en 4 points seulement.

Seul les différentiels Ford 9 pouces en acier ou en aluminium sont acceptés.

Poche en acier ou aluminium

Spool en acier seulement, aucun Détroit locker, gold trac, posi trac ou autres permis.

Ford 9 inch ultra weight circle track spool 28 / 31 spline

9" Ford lightweight steel 28-spline full spool fits 9"

Ford CNC Machined 4130 heat treated moly only weighs

6 lbs., 4 oz. 28-spline tomcat performance...

Essieux en acier seulement. Aucun de camber permis.

Les attaches au différentiel libre. Bras du bas et du haut ajustable.

Aucun aluminium ou titanium permis.

Aucun essieu gundrill accepté ou Shaft Torflex

Shaft avec grosseur minimum de 1 pouce et 1/8.

Attache 4 points entre le frame et le Ford 9 pouces, doit respecter le positionnement d'origine du constructeur sur les attaches au frame.

Les bras Senneker ne sont pas acceptés.

J-Bar acceptés en acier seulement.

2.18 RATIO DE GEAR

1- Quick change 3 points avec moteur Crate Spec 602 ou 353 modifié.

TOUTES LES GEARS DE RATIO DEVRONT PROVENIR DE SCS GEARBOX SPORTSMAN SERIES ou WINTER SERIES POUR QUICK CHANGE. Aucune modification ne sera tolérée. Aucun lightweight

Pour MONTMAGNY, ST-FÉLICIEN ratio 5.12

Winters 8515 ou SCS Gear box 1015

Pour CHAUDIÈRE ratio 5.55/5.54

Winters 8507A ou SCS Gear box 107K

2- Ford 9 pouces avec moteur 602 Crate Spec GM ou 353 modifié.

Pour Montmagny : 5.14

Pour Chaudière : 5.43

Marque au choix. Aucune modification de Gear acceptée. Aucun lightweight

3- Housing GM avec moteur 353 modifié ou Crate Spec 602

Pour Montmagny : 5.14

Pour Vallée Jonction : 5.57 RICHMOND #69-0175-1

2.19 LONGUEUR/ LARGEUR/ HAUTEUR/ POIDS

2.19.1 HAUTEUR :

Le châssis et la carrosserie de toute voiture Sportsman doivent être à 4 pouces minimum du sol et cela partout sous la voiture avec le pilote dans le siège. Le toit doit être à 47 pouces minimum mesurés à 10 pouces du pare-brise.

LARGEUR :

SPORTSMAN : 74" MAXIMUM mesuré sur la lèvre de la roue à la hauteur du centre du moyeu. L'élargissement devra être égale avec des shims pareil des 2 côtés.

2.19.2 EMPATTEMENT :

Entre 104.5 et 106 pouces pour Sportsman QUÉBEC des 2 cotés.

107 pouces minimum pour Sportsman MONTRÉAL des 2 côtés.

2.19.3 POIDS :

Toute voiture Sportsman doit peser 3000 livres avant course avec pilote et équipement.

En qualification et lors de temps chronométrés, aucune allocation de poids n'est allouée.

En finale, une allocation de poids pour la consommation de l'essence sera accordée : ½ livre au tour selon le nombre de tour prévu pour la finale.

Aucune autre allocation de poids ne sera allouée sauf s'il y a des pièces de carrosserie manquantes suite à un accident.

Le pourcentage maximum de poids à l'intérieur sera de 56 % pour toute voiture Sportsman avec pilote et équipement. Aucune tolérance ne sera acceptée.

2.19.4 PESÉES :

Tous les plombs devront être peints en blanc, y inscrire le numéro de la voiture et être solidement fixés au châssis. Aucun plomb ne sera permis à l'intérieur de l'habitacle. Plomb, acier ou acier doux peint peut être utilisé. Aucune pesée en avant du moteur ou en arrière du réservoir à essence n'est acceptée.

Aucun système de transfert de poids par produits liquide, pesées flottantes ou autres ne sont permis.

2.20 ROUES

2.20.1 Roue en acier 15 pouces par 8 pouces.

2.20.2 Roues avant du même (Offset).

2.20.3 Les 2 roues arrière devront avoir le même Offset.

Espacement de roue (Cales) accepté. Maximum 1/2 pouce de différence entre la droite et la gauche.

2.20.4 Boulons de roue : en acier et 5/8 de pouce de diamètre. Les écrous peuvent visser à double ou à simple sens.

2.20.5 Aucune valve de pneu à pression ajustable permise sur les roues et aucun principe pour en arriver avec permettre ce principe.

2.20.6 Poids des rimes obligatoires pour tous : 16 livres, aucune modification tolérée.

2.21 PNEUS

2.21.1 Le pneu officiel de la division ACT Sportsman sera de marque Hoosier non rainuré de 8 pouces #10186 et #10188. Tous les pneus de course seront vendus et marqués exclusivement à l'Autodrome Montmagny.

2.21.2. Les pneus ne sont pas échangeables entre les équipes de la division. Il ne sera pas permis d'échanger tout pneu de course choisi car ils seront désormais marqués.

2.21.3. Aucune modification ou traitement ne sera permis. Les pneus sont considérés comme une pièce de performance.

2.22. RADIATEUR

2.22.2. Un seul radiateur est permis placer à l'avant du moteur et de façon sécuritaire.

2.22.3. Radiateur en aluminium est permis.

2.22.4. Un récipient d'expansion OBLIGATOIRE est placé à la base du pare-brise côté droit avec une sortie à la vue du pilote.

2.22.5. Aucune pressurisation de radiateur n'est permise.

2.22.6. Un fan électrique ou manuel est permis mais pas les 2.

2.22.7. Le seul liquide permis dans le radiateur est de l'eau avec du liquide refroidissant de style RED Line. AUCUN ANTIGEL N'EST PERMIS.

2.23. REFROIDISSEUR D'HUILE

2.23.2. Aucun refroidisseur d'huile n'est permis.

2.24. POMPE À L'EAU

2.24.2. La pompe à l'eau devra être GM ou d'un fabricant indépendant. Pas de pompe à l'eau en aluminium.

2.24.3. Il est permis d'installer un tube qui partira de la sortie de la pompe à l'eau pour rejoindre l'entrée de l'intake sur le moteur comme pour une chauffeuse d'origine.

Types de poulies :

Toutes les poulies deviennent aux choix du pilote en aluminium ou en acier d'un maximum de 7 pouces mesuré sur les lèvres extérieurs de la poulie de haut en bas. La poulie de la pompe à l'eau et la poulie du Damper doivent avoir 7 pouces maximum.

2.25. POMPE SERVO DIRECTION

2.25.2. Pompe servo direction libre au choix pour tous.

2.26. RÉSERVOIR D'ESSENCE ET ESSENCE

2.26.2. Pour Sportsman Québec : Le fuel cell de 15 à 22 gallons, rencontrant la norme SFI 28. Ou 32.1, Réservoir de plastique seulement recouvert d'acier obligatoire, cubique et centré entre les longerons du châssis arrière à une distance de 12 pouces minimum du centre du différentiel. La mesure sera prise comme suit : À partir du centre du croisement de l'essieu et du différentiel jusqu'au début du fuel cell. La sortie du trop-plein (renvoi) devra obligatoirement donner sur l'arrière de la voiture. Hauteur minimum de 8 pouces du sol pour le réservoir essence en Sportsman Québec.

Il est obligatoire d'avoir une valve anti-retour fonctionnel (boule d'acier). **Il est obligatoire à compter de 2026, d'avoir un bouchon à gaz extérieur côté gauche avec tube transparent jusqu'au réservoir à essence. Il est permis de le faire de 2 façons pour votre sortie d'essence extérieur.**

- 1- Sur l'aile arrière 34**
- 2- Sur le couvert de valise**

Dans les 2 cas, la sortie doit être à l'extérieur de la voiture et visible.

Pour Sportsman Montréal : Réservoir de plastique seulement recouvert d'acier obligatoire. Le fuel cell doit être à un minimum de 6 pouces de distance du centre du Ford 9 pouces. Anneau de protection obligatoire à 6 pouces du sol. Il est obligatoire d'avoir une valve anti-retour fonctionnel (boule d'acier).

2.26.3. Essence : de la pompe commerciale seulement.

Aucun additif n'est permis dans le gaz. Le E85 et tous les gaz contenant plus de 10% d'Éthanol, le racing fuel ou le gaz d'avion sont interdit dans la Série.

Le standard de densité maximum sera fixé sur l'instrument de la Série avant le 1^e programme de la saison et rendu public aux pilotes inscrits dans la Série. Chaque gaz a une norme pour sa densité selon les raffineries et ne dépasse pas notre norme.

2.26.4. Pompe à essence :

Pour le GM SPEC 602 ou pour le moteur 353 modifié en équivalent Spec 602, le numéro de pompe à gaz est CARTER #M4891 ou ALLSTAR #ALL40266 ou HOLLEY #12834 pour toutes les voitures Sportsman. Aucune autre pompe ne sera acceptée. Aucune modification ne sera permise à la pompe

Aucun refroidisseur d'essence n'est permis.

2.27. SYSTÈME D'ÉCHAPPEMENT (EXHAUST)

AVIS IMPORTANT : À COMPTER DE 2024. LE SILENCIEUX (MUFFLER) SERA OBLIGATOIRE POUR TOUTE VOITURE DE LA SÉRIE SPORTSMAN QUÉBEC.

Seuls les headers en acier Schoenfeld # SCH134V ou # SCH134VCM2 ou SCH135CM sont permis. Aucune modification des headers n'est acceptée. Aucun merge connector pour réduire la dimension n'est permis. En configuration sous le châssis ou cross over. Le tuyau doit être d'une dimension minimum de 3 pouces sans restriction et sortir dans la porte du passager avec une boîte de sécurité.

Pour la ligne d'échappement 4 pouces : Les 2 en 1 #SCHY3040 avec le silencieux #SCH124040 avec une sortie 4 pouces dans la porte sans aucun réduit permis sur la longueur complète d'échappement.

Pour la ligne d'échappement 3 pouces 1/2 : Les 2 en 1 sera #SCHY3035 avec le silencieux #SCH123535 avec une sortie 3 pouces 1/2 dans la porte sans aucun réduit permis sur la longueur complète d'échappement.

Pour la ligne d'échappement 3 pouces, un XPIPE magnaflow #10792 ou Schoenfeld #SCHX3030 avec un silencieux MAGNAFLOW #112-19 ou un résonateur (GLASSPACK) Schoenfeld #123030 pour chaque pipe (2 tuyaux = 2 silencieux) avec une sortie double 3 pouces dans la porte sans aucun réduit permis sur la longueur complète d'échappement.

Il est permis d'utiliser le (2 en 1 ou le Xpipe) mais pas les 2 systèmes sur la même voiture. Il est permis d'isoler les headers.

2.27.2. Aucune utilisation de céramique ne sera permise à l'intérieur ou à l'extérieur des headers. Toute autre pièce que celle mentionnée dans ce livre des règlements qui serait utilisée entre le moteur et la sortie de l'échappement sera déclarée interdite et illégale. Aucun tuyau flexible permis.

2.27.3. Le système d'échappement doit être démontable en 2 parties ou plus Il doit être en acier doux. Aucun alliage, stainless, acier inoxydable ou autre ne sera permis.

2.28. CARBURATEUR

2.28.2. Holley 4412 ou 4412 CT ou 4412-14 ou 4412-15 d'origine, 500 CFM, 2 barils acceptés. (Aucun VDL, ou autre compagnie ne sera accepté). Toute autre série de carburateur de marque Holley sera refusée.

2.28.3. En aucun temps on ne peut ajouter ou enlever du matériel du carburateur, à l'exception du mécanisme d'étranglement boulonné qui peut être enlevé. Aucun polissage ou usinage. Aucune autre modification acceptée. Vis du papillon originale non modifiée seulement.

2.28.4. Le carburateur doit respecter les gauges de mesure de la Série.

2.28.5. Pour tous les moteurs de voiture Sportsman, GM SPEC 602 ou #353 rebuilt. Un Spacer #HVHSS4412-2AL avec l'épaisseur standard de 1 pouce et les 2 trous centrale d'une dimension de 1.703 de diamètre intérieur ou 0.43 millièmes. Le Gasket #49 sera obligatoire d'une épaisseur de 1/16 sera obligatoire entre le carburateur et le shim HVH. Un gasket Felpro #1900 ou Allstar #87200 de 1/16 d'épaisseur entre l'intake et le Shim. Aucune modification permise au gasket.



2.28.6. Aucun refroidisseur d'essence.

2.29. INTAKE

2.29.2. Seul l'intake Edelbrock #2101 est permis sans modification pour le moteur GM #12681429 pour 353 rebuilt. Aucun polissage ou usinage n'est permis. Le numéro de l'intake doit être présent sur la pièce obligatoirement. Pour le moteur GM SPEC 602 le numéro est le P/N12366573 ou #12464340 seulement.

2.30. ALLUMAGE ET ALIMENTATION ÉLECTRIQUE

Distributeur compatible HEI ou similaire GM accepté. Il n'est pas permis de modifier d'aucune façon pour l'ajustement ou l'avance. Le distributeur MSD #8365 et le MODULE #83647 est refusé dans la Série à compter de 2024.

2.30.2. Aucune boîte MSD n'est permise sauf pour Rev limited. Un coupe révolution (Rev Limiter) non numérique est permis pour la sécurité de votre moteur. Le REV LIMITED MSD #8728 est accepté. Le dessous du tableau de bord doit être obligatoirement ouvert et accessible à la longueur pour l'inspection.

2.30.3. Une seule batterie est permise. Le voltage maximum devra être de 13 volts.

2.30.4. Aucun dispositif de retardement ou d'anti-patinage (traction control) ne sera permis.

2.30.5. Aucun tableau de bord numérique n'est permis.

2.31. BOÎTE À L'AIR

2.31.2. La boîte à l'air doit être complètement sous le capot. Elle peut être ouverte ou fermée. Une ouverture de 3 pouces par 24 pouces ou 72 pouces carrés maximum à la base du pare-brise est acceptée. L'air devra rentrer par la circonférence extérieure de la boîte. Aucun déflecteur ou diffuseur n'est permis.

Filtre à l'air : Le couvert du filtre à l'air doit être en aluminium plein ou en composite.

Aucun Stub Stack #61-2020 n'est accepté. Les dessus du filtre ont l'air suivant été refusée (Exemple : ALL26010 ou KNE66-1401 ou toute chose similaire)

2.32. DAMPER

2.32.2. Pour moteur 353 rebuilt :

Le damper doit être d'origine GM d'un diamètre de 6,75 pouces avec un poids de 8 livres et plus. Ou Professional Product #80000 d'un diamètre 6,75 pouces avec un poids de 8 livres et plus. Ou Powerbond #PB2221ST d'un diamètre de 6,75 pouces avec un poids de 8 livres et plus.

Damper d'origine obligatoire pour moteur 602.

D'un diamètre de 8.0 pouces minimum et plus avec un poids de 10.0 livres minimum.

2.33. TRANSMISSION

2.33.2. La transmission d'origine SAGINAW, stock, 3 vitesses manuelles seulement.

Toutes les vitesses doivent être fonctionnelles incluant le reculons, les ratios devront être d'origine du manufacturier en 2^e vitesse soit : (1,50 ou 1,68 ou 1,84 ou 1,88). En 3^e vitesse le ratio devient 1 pour 1. Le poids minimum est de 80,5 livres avec l'huile inclus.

2.33.3. Transmission d'origine MUNCIE en fonte, stock, 3 vitesses manuelles seulement. Toutes les vitesses doivent être fonctionnelles incluant le reculons, les ratios devront être d'origine du manufacturier en 2^e vitesse : (1,57 ou 1,75). En 3^e vitesse le ratio devient 1 pour 1. Le poids minimum est de 80,5 livres avec l'huile inclus.

2.33.4. Aucun usinage ou polissage. Aucun allègement permis sur la transmission. Tout autre modèle ou marque de transmission 3 vitesses ou 4 vitesses est interdit.

Bell housing en acier. Aucun allègement ou trou ou modification acceptée. Aucun light weight accepté.

2.34. VOLANT (FLYWHEEL)

L'ensemble clutch, flywheel et pressure plate doit être stock à 100% sans aucun aluminium.

Flywheel moteur 353 rebuilt : Stock en fonte ou en acier. L'usinage du volant pour le balancement est permis.

Moteur CRATE SPEC GM 602: # ACER105205K ou GM d'origine.

2.35. CLUTCH

2.35.2. La clutch doit être stock de GM ou jobber (Exemple : Napa ou Carquest, Auto Value ou autres). Le disque de clutch est d'un minimum de 10 pouces avec un maximum de 5 ou 6 ressorts. Le poids minimum pour l'ensemble (disque plus pressure plate, flywheel et bolts) est de 32 lb pour tous les moteurs. Le disque clutch R105319K DE MARQUE ACE EST PERMIS. **Aucune autre marque ne sera acceptée. Aucun disque de clutch en fibre de carbone ou céramique.**

2.35.3. Arbre de propulsion (DRIVE SHAFT) en acier seulement et peint en blanc. Aucun alliage ne sera accepté. Un poids minimum de 12 livres sera obligatoire pour le drive shaft incluant le yoke et les joints.

Il est obligatoire d'avoir 1 anneaux de sécurité d'1 pouce de large par 1/8 d'épaisseur.

2.36. FREINS

2.36.2. Freins à disque permis à l'avant et à l'arrière. Les hubs Howe #205346 ou #205351 sont acceptés. Il est permis de mettre des rotors de 1.25 de large par 11.75 Willwood ou Allstar. Ligne de ventilation accepté mais aucun de gundrill permis.

2.36.3. Les étriers en fonte GM seulement, non allégés et seulement un piston par étrier. Galiper Howe est autorisé.

2.36.4. Pédale pour frein de course permise.

2.36.5. Pas de perçage de disque (CROSSDRILLING)

2.36.6. Seule la balance bar est permise. Aucune proportionning valve ne sera permis.

2.36.7. Une prise d'air est permise à partir du dock du radiateur vers chaque disque de freins avant ou d'installer une grille de 4 pouces par 4 pouces de chaque côté de la grille centrale de la carrosserie avant. Aucun tube à l'air n'est permis pour les disques de frein arrière ou il sera aussi permis d'utiliser en remplacement du système de tube à l'air pour les freins, une COOL FAN par roue avant et arrière #610-UCBF55.

Il est interdit d'utiliser les 2 systèmes de refroidissement sur le même essieu pour la même voiture. Aucune fan électrique acceptée dans les tuyaux ou autres.

2.36.8. Aucun système ABS n'est accepté.

2.37. MOTEUR (Valide pour les 2 sortes de moteur utilisés)

2.37.2. Les moteurs GM #353 reconstruit équivalence Spec 602 et le GM SPEC 602 sont les seuls permis dans la Série Sportsman Québec et doivent être acheté neuf en exclusivité à la Série via notre fournisseur exclusif de la Série.

Il sera possible d'acheter le moteur GM SPEC 602 usagé. Celui-ci devra passer par le dynamomètre (MAC ROD SHOP), rencontrer les normes maximums lors du test et être scellé par la Série pour être accepté.

Les moteurs GM SPEC 602 qui sont présentement utilisés dans les voitures Sportsman Montréal devront être passés et scellés par la Série pour que la voiture soit acceptée dans la Série en 2024. Aucune course de grâce ne sera accordée lors de la première visite.

Vous devez communiquer avec André Poulin au 581-998-7388 pour convenir du rendez-vous Dynamomètre.

Standard de dynamomètre maximum avec le carburateur de la Série.

HP maximum : 350 hp

Torque maximum : 408 lbs

Les frais seront de 350\$ pour le dynamomètre et 100\$ de scellage.

2.37.3. Il est interdit d'ajouter des entrées d'air ou fan pour refroidir le gaz au niveau de toutes pièces connectées au moteur.

2.37.4. Emplacement du moteur :

- Gauche/droite : doit être centré dans le frame. (1 pouce maximums de tolérance
- Avant/arrière : un maximum de 2 pouces de recul (tolérance 1/2 de pouce), mesuré à partir du centre de la bougie du cylindre numéro 1 et le centre du bal joint du haut avec une équerre.
- Hauteur : la hauteur minimale (avec le pilote dans la voiture) est minimum 12 pouces du sol au centre de la poulie du crank.
- Aucun appareil électronique incluant les capteurs (sensors) ne seront tolérés en tout temps lors d'un événement. Seuls les capteurs pour les cadrans suivants sont permis : RPM, pression d'huile, température moteur (eau) et d'huile. Aucun dash digital.

2.37.5. Toutes les pièces internes du moteur doivent être d'origine des moteurs crate acceptés, sans modification Sauf les pièces permises pour la modification du 353 rebuilt en équivalence du Spec 602. Il est permis d'ajouter des cales (Shims) aux ressorts de valves pour les amener à une tension maximum de 80 livres au siège. Les cales (Shims) doivent avoir un diamètre extérieur de 1 pouce et 250 millièmes dans les épaisseurs de 15 ou 30 ou 60 millièmes.

Toute réparation de gasket à un endroit scellé par la Série sur votre moteur devra être fait en présence d'un officiel. 50\$ sera facturé pour chaque seal à

modifier. Le déplacement de l'officiel sera facturé à 50\$ de l'heure du départ de l'officiel de sa résidence jusqu'à son retour.

Pour le moteur Crate 602, il sera permis de le faire rafraichir avec des pièces d'origine GM Crate 602. Le moteur devra être soumis à un nouveau test de dynamomètre chez Mac Rod Shop et scellé à nouveau au frais du pilote pour être reconnu valide à nouveau dans la Série.

2.37.6. L'alternateur est obligatoire et peut-être placé soit sur le moteur ou sur le différentiel. Aucun alternateur intégré dans la pompe à l'eau ne sera permis. Un maximum de 15 ampères est accepté.

2.37.7. Il est permis en équivalence au choix du pilote de remplacer le pan à l'huile GM par une panne à l'huile de course.

Les modèles acceptés sont : HAMBURGER'S #TRA3047 et le modèle Canton de Panne #CAN15-240, le siphon #20-079 ou Moroso #21315. MODÈLE: Canton #CAN11-102 circletrack 6-1/2" profond avec strainer #CAN20-032.

2.37.8. Moteur 353 modifié en équivalence du moteur GM SPEC 602

Il n'est plus permis de modifier un moteur GM 353 déjà existant dans la Série Sportsman Québec avec les pièces suivantes obligatoires pour une équivalence du moteur GM SPEC 602 et ce, depuis le 1^{er} mai 2023. Les moteurs déjà existant et conforme avant cette date demeurent valides dans la Série tant et aussi longtemps que le moteur est fonctionnel.

2 têtes de moteur :

350 pc Chevy Dart #DRT10024361 ou Dart#91624360 SC 64 CC VOLUME COMPRESSION

Rocker stud: #ARP234-7201

Guide plate: #COMP4808-8

Camshaft Comp hydrolyque: # COMP12-242-2

Kit de lifter hydraulique: #SEAL POWER 817-16

Timing chaine Double: #COMPÉTITION CAM3100

Gasket Intake: #FELPRO1204

Gasket de panne: #FELPRO34510T

2 Gasket De tête 350pc : #GM12557236

Additif pour camshaft : #COM 159

Kit de nut qui barre pour rocker usagé #PARTS

Kit de spring de valve : #PAC1210X

Votre moteur modifié devra respecter la norme maximum de la Série du moteur GM SPEC 602 comme indiqué dans le livre des règlements technique 2024 en 2.39.1 soit 350 HP et 408 livres de torque maximum avec le carburateur test de la Série. Tout moteur excédent les normes du règlement sera exclu de la Série comme étant illégal.

La date butoir pour l'évolution des moteurs GM 353 était le 1^{er} mai 2023. Il n'est plus permis de modifier un moteur GM 353 en équivalence GM SPEC 602.